

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 septembre 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

450 chemin de la Fourche

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0038:

La demande de dérogation mineure 2020-0038 vise à régulariser l'implantation du garage détaché qui offre une marge latérale de 0,29 mètres, alors que le règlement de zonage no 377 exige une marge latérale de 1,5 mètres minimum.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 11 septembre à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier À/S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0038

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 20 août 2020.


Nathalie Girard
Secrétaire-trésorière adjointe / directrice générale adjointe